



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

MODIFICATION N°6

Par arrêté n° DUH 22.508 du 8 novembre 2022, le Président de la Métropole Rouen Normandie a engagé l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU) par le biais d'une procédure de modification.

Objet de l'enquête publique :

Ce projet de modification est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

En effet, le projet de modification n°6 a pour objet de prendre en compte l'évolution des connaissances en matière de risques naturels sur le territoire métropolitain. Cette actualisation des risques fera évoluer le règlement écrit et graphique, notamment la planche 3 « plan des risques » du règlement graphique du PLU, à savoir :

- Les risques de présence de cavités souterraines : il s'agit notamment de mettre à jour des secteurs de risques de présence de cavités identifiés à la suite du Recensement des Indices de Cavités Souterraines (RICS) à Belbeuf, Elbeuf, Fontaine-sous-Préaux, Houpeville, Montmain et Oissel. Les zones de risque de présence de cavités associées aux indices recensés sur les communes de Saint-Paër et Epinay-sur-Duclair ont été ajoutées. Enfin, des études et évolutions ponctuelles connues de la Métropole au 30 juin 2022 ont été prises en compte pour 45 communes :
 - Pôle de proximité Austreberthe Cailly : Bardouville, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hénouville, Houpeville, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville ;
 - Pôle de proximité Plateaux-Robec : Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Boos, Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Isneauville, La Neuville-Chant-d'Oisel, Le Mesnil-Esnard, Montmain, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Martin-du-Vivier et Ymare ;
 - Pôle de proximité Rouen : Rouen ;
 - Pôle de proximité Seine-Sud : Oissel-sur-Seine, Le Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen ;
 - Pôle de proximité Val-de-Seine : Elbeuf, Grand-Couronne, La Londe, Orival, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Sotteville-sous-le-Val.
- Les risques d'éboulement de falaises : il s'agit de corriger une erreur matérielle pour Amfreville-la-Mi-Voie, et de prendre en compte l'évolution de la connaissance des risques, à la suite de l'étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour la commune de Duclair.
- Les risques inondation : il s'agit :
 - D'intégrer les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvés du bassin versant de la Rançon et de la Fontenelle (impactant Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër) et celui de l'Austreberthe et du Saffimbec (impactant Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville).
 - De modifier le règlement écrit pour la réalisation d'infrastructures en zone inondable dans les secteurs non couverts par un PPRI. Cette évolution impacte l'ensemble des communes concernées par les zonages du PLU ruissellements hors PPRI et débordements de cours d'eau hors ou avec étude spécifique hors PPRI.

Durée de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 avril 2023 à 9h00 au mercredi 3 mai 2023 à 17h00, soit 31 jours consécutifs.

Autorité responsable du projet de modification :

La personne responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification urbaine. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie
Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589 – 76006 ROUEN CEDEX

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification Urbaine, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail : plu@metropole-rouen-normandie.fr.

Contenu du dossier d'enquête :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment :

- Les pièces administratives contenant :
 - L'arrêté du Président n° DUH 22.508 du 8 novembre 2022 prescrivant la modification n°6 ;
 - La décision n°E23000004/76 du Président du Tribunal administratif de Rouen du 17 janvier désignant la commission d'enquête ;
 - L'arrêté du Président n° DUH 23.076 relatif à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête publique de la modification n°6 ;
 - La délibération du Conseil métropolitain n° DUH 23.8732 du 6 février 2023 confirmant l'avis de la MRAe ;
 - La copie des annonces légales.
- Les avis législatifs et réglementaires, comprenant notamment l'avis conforme de l'autorité environnementale n° MRAe 2022-4714 rendu le 17 janvier 2023, l'avis des personnes publiques associées et des maires, lesquels seront joints au dossier d'enquête publique dès réception ;
- La notice de présentation du projet de modification n°6 ;
- Les pièces du PLU modifiées ;
- La note générale d'organisation de l'enquête publique.

Commission d'enquête :

Afin de conduire l'enquête publique portant sur la modification n°6 du PLU, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen, par décision n°E23000004/76 du 17 janvier 2023, a désigné :

- En tant que président de la commission d'enquête, Monsieur José LACHERAY ;
- En tant que membres titulaires de la commission, Monsieur Didier IBLED et Monsieur Gilles FAVARD.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée sur le site du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif6> » et sous forme papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête publique sous ces deux formats.

Consultation du dossier :

La commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le dossier de modification. Celui-ci sera consultable :

- En version numérique :
 - Sur le site internet du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif6> », accessible 7j/ 7 et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête.
 - Sur une borne informatique mise à disposition en accès libre au siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- En version papier : un dossier complet sera disponible dans cinq lieux d'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture habituels : au siège de l'enquête (le 108), et dans les mairies de Duclair, Elbeuf-sur-Seine, Franqueville-Saint-Pierre et Isneauville.

Recueil des observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie manuscrite :
 - Sur le site internet du registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/mrn-plu-modif6> », accessible 7j/ 7 et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête ;
 - Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie suivante : « mrn-plu-modif6@mail.registre-numerique.fr » ;
- Par voie manuscrite :
 - Sur un registre papier mis à la disposition du public dans les cinq lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux ;
 - Par courrier adressé par voie postale à Monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Projet de modification n°6 du PLU
Métropole Rouen Normandie
Direction de la Planification Urbaine
Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX

- Lors des permanences de la commission d'enquête organisées dans les différents lieux d'enquête, aux horaires indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre en format papier et par courrier postal, seront versées régulièrement et seront consultables sur le site du registre numérique mentionné précédemment. Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que celles reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront également consultables au format papier au siège de l'enquête.

Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle (nom, coordonnées, adresse, etc..) sur les registres papiers, ou d'activer l'option prévue à cet effet sur le registre numérique.

Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être émises pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 3 avril 2023 à 9h00 au mercredi 3 mai 2023 à 17h00, dernier délai – jour et heure de clôture de l'enquête.

Permanences de la commission d'enquête :

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences précisées ci-après. Il est rappelé que l'accès aux permanences en présentiel sera subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Sites	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences
Duclair	Mairie - Place du Général de Gaulle, 76840 Duclair	- Le 03/04 de 9h à 12h - Le 12/04 de 9h à 12h - Le 28/04 de 9h à 12h.
Elbeuf-sur-Seine	Mairie – Place Aristide Briand, 76500 Elbeuf-Sur-Seine	- Le 05/04 de 9h à 12h - Le 26/04 de 9h à 12h
Franqueville-Saint-Pierre	Mairie - Place des Forrières, 76520 Franqueville-Saint-Pierre	- Le 06/04 de 15h à 19h - Le 12/04 de 14h à 17h - Le 29/04 de 9h à 12h
Isneauville	Mairie- Place de la Mairie, 76230 Isneauville	- Le 06/04 de 15h à 18h - Le 18/04 de 9h à 12h - Le 02/05 de 14h à 17h
Métropole Rouen Normandie	Le 108 - 108 Allée François Mitterrand, 76006 Rouen	- Le 03/05 de 14h à 17h

Clôture de l'enquête :

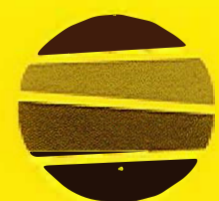
La commission d'enquête transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, aux maires des communes lieux d'enquête, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Métropole (<https://www.metropole-rouen-normandie.fr>) et au siège de la Métropole, 108 Allée François Mitterrand à Rouen, pendant ce même délai.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°6 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête seront soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

La délibération qui approuvera la modification du Plan local d'urbanisme métropolitain sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie, ainsi que dans les mairies des communes concernées. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces formalités de publicité.



métropole
ROUEN NORMANDIE